



L'ECHO DE L'ESSONNE

25 juin 2013

91 REFORME DES RETRAITES : Rapport Moreau

Un rapport technocratique
contre le progrès social !

N°27

Vendredi 14 juin 2013, le rapport de Mme Yannick Moreau a été rendu public.

Demandé par le gouvernement en vue de préparer une nouvelle réforme des retraites, il avait déjà été préalablement commenté par la presse en raison de certaines fuites dans les médias.

A ce stade nous ignorons quelles seront les propositions que retiendra le gouvernement et dans quelle mesure celles-ci seront ensuite discutées, concertées voire négociées.

Rappelons que le Conseil d'orientation des retraites (COR) reconnaît que les taux de remplacement des fonctionnaires et des salariés sont « identiques ». De même, il indique que l'évolution de ce ratio (pension rapportée au dernier salaire) serait « défavorable depuis plusieurs années » aux agents de l'État. Le Président de la République vient également de le confirmer.

Pour autant, alors que rien n'est valablement décidé, la FGF-FO rappelle sa totale opposition à la remise en cause du calcul de la pension au regard des six derniers mois de traitement.

Le rapport Moreau contient également d'autres mesures inacceptables dont l'objectif est de diminuer les déficits publics et en aucun cas permettre d'améliorer les retraites des actifs ni celle des retraités ; cela au prétexte de sauver le système par répartition par une réforme juste... conforme aux desiderata de l'Union européenne et de l'OCDE (*L'Organisation de coopération et de développement économiques*):

- augmenter la durée de cotisation (44 ans)
- reculer encore l'âge légal d'ouverture des droits (65 ans selon le MEDEF)
- baisser les pensions (10 à 20 %)

pour tous... public et privé

Les retraités pourraient également être mis à contribution notamment par une augmentation de la CSG, et/ou la fin de l'abattement de 10 % forfaitaire sur la déclaration des revenus, une moindre revalorisation des retraites.

Tout le monde l'aura compris, le gouvernement s'est engagé auprès de la commission européenne à réduire les déficits publics : les salariés publics ou privés devront à nouveau payer la facture de la crise financière.

Le gouvernement Ayrault et le Président de la République poursuivent la même politique d'austérité que leurs prédécesseurs, en particulier dans la Fonction publique, en continuant de détruire des emplois et de geler les salaires.

Paupériser un peu plus les agents publics partant en retraite ou les retraités actuels ; serait-ce donc cela les mesures de justice et de progrès ?

La FGF-FO combattra toutes réformes qui ne présenteraient pas une plus-value pour les fonctionnaires et agents publics et qui conduiraient à diminuer les retraites et pensions.

Pour la FGF-FO,
une telle politique ne peut que conduire dans le mur !



Secrétaire Départementale : Sabine TRIQUENAU (SIP Etampes ☎ 01.69.92.65.12)
Secrétaires adjoints : Alain FILIPPI (CFP Montgeron ☎ 01.69.40.87.24)
: Lionel BOYER (SIP Evry ☎ 01.69.36.63.11)
permanent : Frank SAINTOL (DDFIP ☎ 01.69.47.19.62)
Trésorière : Cécile COMOTTO (SIP Evry ☎ 01.69.36.69.50)
Courriel : fo.ddfip91@dgfip.finances.gouv.fr
Site web : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/091/>